

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 432

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À la dernière phrase de l'alinéa 125, substituer aux mots :

« cette disposition »

la référence :

« le présent VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.